
Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : 16 AVR. 2018 est exécutoire depuis cette date.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
<i>Séance du 16 mars 2018</i>	

Objet : 3 / ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE L'AGENCE

L'an deux mille dix huit, le seize mars à 18 heures, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 27 février 2018, s'est réunie dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département sous la Présidence de Mme Nadine BELLUROT, Présidente de l'ATD36.

Etaient présents 77 membres sur 195

Ont donné pouvoir :

- collège "département": 1

M. Gérard BLONDEAU à Mme Florence PETIPEZ

- collège «communes» : 32

M. Bernard ALLOUIS à M. Yves GUESNARD	M. Jean-Paul ARNAUD à M. Pierre BREUGNON
M. Jean AUFRERE à M. Alain REUILLON	M. Bernard BARRE à M. Jean-Michel MULTON
M. Thierry BEIGNEUX à M. Philippe LANGLOIS	M. Christian BOISLAIGUE à M. Jean-Marie BONAC
M. Jean BOUTET à M. Michel VIOLET	M. Michel BRAUD à M. Gilles REDON
M. Roland BREGEON à Mme Annie BARREAU	M. Michel BRIENT à Mme Isabelle PORTRAIT
M. Jean-Michel BUTARD à M. Jean-Paul GUILLOT	M. Jean-Louis CAMUS à M. Claude ALAPETITE
M. Jean-Louis CHEZEAUX à M. Martial DRUY	M. Daniel COUTANT à M. Bernard RIVIERE
M. Claude DAUZIER à M. Christophe JUBERT	M. Louis De FARALS à M. Claude MOREAU
Mme Bernadette DEFFONTAINES à M. Philippe PATRIGEON	M. Joël DELOCHE à M. Marc ROUFFY
M. Serge DENYS à M. Patrick NONIN	M. Hervé GRANDHOMME à M. Jean-Pierre PEDARD
M. Christian JACQUIN à M. Alain MOREAU	M. Patrick LAMBILLIOTTE à M. Antoine MICHOT
M. Michel MARTEAU à M. Dominique LANDOIS	M. François PINEAU à M. Michel PIROT
M. Sébastien POUYOLLON à Mme Edith VACHAUD	M. Francis RABILLÉ à M. Michel MEUSNIER
M. Jean-François RIAUTÉ à Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE	M. Michel ROUSSEAU à M. Claude DOUCET
M. Michel TENTILLIER à M. Guy PLANTUREUX	M. Pierre VERON à M. Didier PHILIPPE
M. Geoffrey VIGNES à M. Claude NIVET	M. Jean-Luc WILMOT à M. Jean-Marc LAFONT

- collège «EPCI» : 0



Il est proposé aux membres d'accepter la modification du périmètre de l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36) suite à la demande de 2 communes éligibles.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 110 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante:

L'Assemblée Générale Ordinaire

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des Communes de BRETAGNE et NERET décidant d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Est approuvée l'adhésion des communes de BRETAGNE et NERET à l'Agence Technique Départementale 36 (ATD 36).

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Nadine BELLUROT